

Commune de
EPPE-SAUVAGE
59198

Carte Environnementale



Pour information

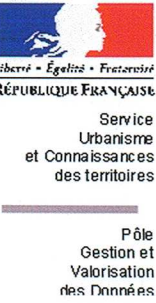


PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbanisme

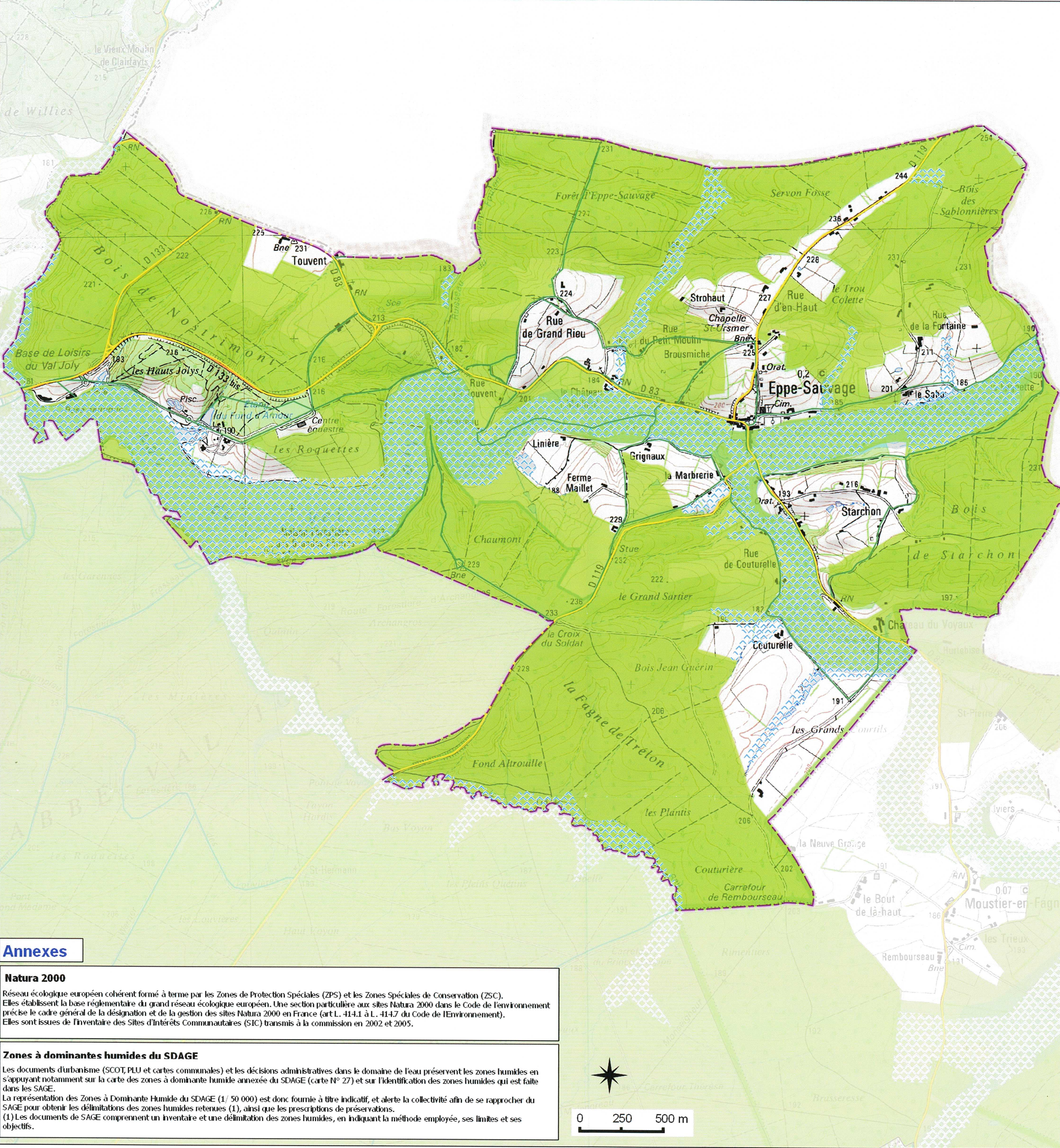
Date de mise à jour : 01/04/2014
Sources : Gestionnaires Srvitudes
(c) Cadastre / Pci - Dgip
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59**



LEGENDE

- Contour de commune
- Infrastructure**
 - Route Départementale
 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
Source : C.GI 59
- Patrimoine Naturel**
 - Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
 - Natura2000 : ZPS, ZSC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC) Source : Dreal



Annexes

Natura 2000
Réseau écologique européen cohérent formé à terme par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le Code de l'environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement). Elles sont issues de l'inventaire des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) transmis à la commission en 2002 et 2005.

Zones à dominantes humides du SDAGE
Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.
La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.